
Adresse de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, qui annonce l'exécution du citoyen Rogé, émigré, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, qui annonce l'exécution du citoyen Rogé, émigré, lors de la séance du 28 prairial an II (16 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 649-650;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14802_t1_0649_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

cution de vos décrets. Nous vous invitons à rester à votre poste, nous vous y défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang; ce sera défendre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République. C'est là, Citoyens représentants, la profession de foi et le serment des citoyens composant la Société populaire, les autorités constituées, et de tous les membres composant la commune de Coublevie, canton de Voiron, district de Grenoble, département de l'Isère ».

GABOURY (*présid.*), HARCNET (*secrét.*).

6

Les administrateurs du directoire du district de Roche-des-Trois, ci-devant Rochefort, département du Morbihan, disent que le 16 mars 1793 (vieux style), une horde de révoltés fondit sur leur commune; que plusieurs patriotes furent couverts d'honorables blessures; trois périrent sous les coups de ces féroces ennemis. Les noms de deux de ces infortunés ont été conservés à la postérité par l'insertion au bulletin; mais celui du troisième est resté ignoré jusqu'à ce moment; cependant, comme les deux premiers, il est mort martyr de la liberté: son nom est Lucas fils, administrateur du directoire. Cette administration demande pour lui la même faveur; il expira en formant des vœux pour le triomphe de la République.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (1).

7

Les citoyens composant la société populaire de Cieutat, département des Hautes-Pyrénées, témoignent à la Convention nationale l'indignation dont ils ont été pénétrés en apprenant que des monstres avoient osé conspirer l'anéantissement de la liberté du peuple français, et applaudissent en même temps à la justice prompte qui a fait tomber la tête des traîtres et des conspirateurs. « Législateurs, disent-ils, recevez nos remerciements et nos bénédictions; les cultivateurs ne savent point faire de belles phrases; mais il sentent profondément le bien qu'on leur fait, et ils en conservent une reconnaissance éternelle. Nous vous devons la liberté de nos personnes et de nos biens; nous vous devons la sainte égalité, la douce fraternité: ces bienfaits seront gravés dans le cœur de nos arrières petits-neveux. Nous jurons tous de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour leur en conserver la possession, et défendre les hommes sages et vertueux qui nous les ont procurés.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé le bonheur du peuple français.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Cieutat, 20 flor. II] (1).

« Citoyens Représentants,

Nous aussi avons appris dans nos chaumières l'horrible conspiration formée contre la liberté française. Nous avons appris avec quelle sagacité le Comité de Salut public a découvert et suivi les fils de ce complot infernal; et nous avons vivement applaudi à la justice prompte qui a fait tomber les têtes des principaux conspirateurs, de ces traîtres voués à l'exécration nationale.

Recevez Citoyens Représentants, nos remerciements et nos bénédictions. Les cultivateurs ne savent point faire des phrases, mais ils savent sentir profondément le bien qu'on leur fait, et ils en gardent une reconnaissance immortelle. Nous vous devons la liberté de nos personnes et celle de nos biens: nous vous devons la Sainte Egalité, la douce fraternité. Ces bienfaits seront gravés dans les cœurs de nos arrières petits-enfants. Nous jurons tous de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour leur en conserver la possession, et défendre les hommes sages et vertueux qui nous les ont procurés...

Demeurez ferme à votre poste citoyens représentants; la nécessité de ne le pas abandonner devient chaque jour plus pressante. Que le bonheur de notre chère République soit par vous solidement établi. Que tous les tyrans tremblent au seul nom de la nation française. Que tous les peuples de l'univers, encouragés par notre exemple, renversent les idoles qu'ils ont jusqu'à ce jour, servilement adorées. Qu'en reprenant leurs droits et leur dignité, ils osent imiter la nation généreuse et fière qui, après avoir abattu toutes les tyrannies, met, pour le bonheur du genre humain, à l'ordre constant du jour, la justice, la probité, les bonnes mœurs.

Vertueux sénateurs, tandis que, poursuivant vos glorieux et immenses travaux, vous employez toutes vos veilles, tous vos soins, à établir la félicité de la République: nous redoublons aussi d'efforts pour alimenter les défenseurs de notre chère patrie. Nulle peine, nulle fatigue ne nous coûte. Nous travaillons pour la conservation de la liberté, de l'égalité. Quels hommes seroient assés vils pour méconnoître ou asservir encore ces droits sacrés? Quels n'aimeroit pas mieux mourir en les défendant, que survivre à leur perte?

Vive à jamais la République française une et indivisible! Bénédiction sans fin à la Convention Nationale ».

GRASSET (*présid.*), REYNAUD (*secrét.*), COLONIER (*secrét.*).

8

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre envoie copie du procès-verbal d'exécution du jugement rendu par la commission militaire établie [à] Cassel, contre François Rogé, condamné à mort pour

(1) P.V., XXXIX, 322. B⁴ⁿ, 4 mess; J. Sablier, n° 1382; J. Fr., n° 630; M.U., XLI, 91.

(2) P.V., XXXIX, 322.

(1) C 306, pl. 1165, p. 10.

fait d'émigration et avoir été pris les armes à la main.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (1).

9

Les administrateurs du district de Soissons, département de l'Aisne, félicitent la Convention nationale, et rendent grâces à l'Être-Suprême de la protection qu'il vient d'accorder aux représentants Robespierre et Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Soissons, s.d.] (3).

« De l'or et des poignards... ! voilà donc tes armes, infâme Pitt... ! La corruption ou l'assassinat... ; aveuglé par ta fureur sanguinaire tu ne vois pas l'égide qui couvre nos représentants... Enveloppés de leur vertu, forts de la noble cause qu'ils défendent, il n'est pas en ton pouvoir de les atteindre de ton fer homicide.

Tu sous supposais le caractère des esclaves et tu as épuisé toutes les ressources de la scélératesse pour nous corrompre, tu as cherché à nous égarer dans nos principes pour faire croire que nous n'en avons pas et pour nous confondre avec ces hordes barbares sur lesquelles le jour de la vérité ne s'est pas encore levé, mais tes projets perfides ont tous échoué et ils échoueront tous, tel est l'empire de la vertu sur le crime.

Tu te crois habile dans l'art de tromper et tu fais proposer des gardes à ceux de nos représentants que ta fureur aveugle n'a pu nous enlever... fut-il jamais de piège plus grossier et plus maladroit ! Apprends qu'un républicain est gardé par sa propre vertu, qu'il sait que son sang est destiné à cimenter la liberté de son pays et qu'en le répandant il éprouve une jouissance qui fait la rage des despotes.

Mais déjà se soulève le voile de l'erreur dont tu as couvert la nation sur laquelle tu règnes par une série non interrompue de forfaits ; déjà cette nation qui se croyait libre et philosophe reconnaît qu'elle est esclave et trompée. Déjà d'un hémisphère à l'autre il n'est plus qu'un cri et c'est pour la liberté... Entends les états pourris des trônes qui s'écroulent, vois les tyrans qui pâlisent, leurs vils suppôts qui se culbutent les uns sur les autres, reconnais le pouvoir de la vérité et rentre dans le néant dont tu n'es sorti que pour le malheur de l'humanité et pour le désespoir de ceux qui, comme toi, ont fait profession de la tromper ».

J.B. DESBORDES, A. CAULERS, JUMEAUX, LAILLER, CLERICE.

(1) P.V., XXXIX, 323. Bⁿ, 29 prair.; M.U., XL, 443; C. Eg., n° 669.

(2) P.V., XXXIX, 323. J. Sablier, n° 1382.

(3) C 305, pl. 1151, p. 9.

10

Les autorités constituées de Clichy-la-Garenne félicitent la Convention sur l'immortel décret qu'elle a rendu le 18 floréal, par lequel elle proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. « L'homme s'agrandit, » disent-elles, par l'idée d'une autre vie; la » vertu a de nouveaux charmes, la patrie nous » attache plus fortement, quand nous pensons » que le bon citoyen et l'homme vertueux ne » finissent pas au moment où ils cessent d'exister sur la terre, et que des récompenses » éternelles les attendent.

» Des monstres, ajoutent-elles, ont voulu at- » tenter aux jours de ceux d'entre vous qui ont » défendu avec le plus d'énergie la cause de la » liberté; mais la providence a veillé sur eux, » et ils respirent. S'il se montre encore des » assassins, tous les amis de la patrie sont là » pour vous défendre et vous faire un rempart » de leurs corps. Notre commune vous offre » autant de défenseurs qu'il y a de citoyens : » parlez, notre temps, nos travaux, notre vie, » tout est à vous. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Clichy-la-Garenne, s.d.] (2).

« Représentans,

Les autorités de Clichy-la-Garenne viennent joindre leurs félicitations à celles que la Convention nationale a reçues de tous les points de la République sur l'immortel décret qu'elle a rendu le 18 floréal.

Le dogme consolateur de l'âme, l'idée non moins douce d'un Être Suprême offrent à l'homme vertueux des motifs de sécurité et de paix qu'il était inhumain autant que ridicule de vouloir lui enlever. La perversité et le crime avaient pu seuls concevoir un projet aussi sacrilège. Il appartenait à la vertu et au courage de la Convention nationale de l'anéantir aussitôt qu'il s'est montré; l'homme s'agrandit par l'idée d'une autre vie; la vertu a de nouveaux charmes, la patrie nous attache plus fortement quand nous pensons que le bon citoyen et l'homme vertueux ne finissent pas au moment où ils cessent d'exister, et que des récompenses éternelles les attendent lorsqu'ils ne sont plus : le néant au contraire est le patrimoine du criminel. Celui que le remords poursuit, celui qui ne connaît ni la vertu ni sa patrie, se soucie peu d'une existence future. Il la déteste même parce qu'il ignore que pour lui il ne peut y avoir qu'une éternité de châtement et de vengeance, aussi ce sont des hommes élevés dans la fange des vices qui sont venus prêcher l'athéisme et abrutir l'humanité; vous les avez fait disparaître du sol de la liberté et de la terre de la vertu, ainsi que le soleil chasse les vapeurs malfaisantes qui s'attachent aux productions de la terre.

Continuez, représentants, à foudroyer les vils représentants du matérialisme; sans doute vous

(1) P.V., XXXIX, 323. J. Fr., n° 630; J. Sablier, n° 1382.

(2) C 305, pl. 1151, p. 10.